

Formation des formateurs sur gouvernance de l'Internet, Ouaga, 28 août – 1er sept.
2017

ENJEUX ET DEFIS DE LA GOUVERNANCE INTERNATIONALE DE L'INTERNET

Emmanuel V. ADJOVI, OIF

Agenda

I- LES ENJEUX DE POUVOIRS DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES

A/ Influence américaine et les intérêts géopolitiques et juridiques

B) Développement des écosystèmes nationaux et régionaux comme réponse stratégique

II- LES ENJEUX ECONOMICO-COMMERCIAUX

A/ L'économie du numérique et de l'Internet, un puissant relais de croissance

B/ La logique des géants du Net

C/ Les défis de la régulation économique

I- INTRODUCTION

- La gouvernance de l'Internet est un serpent de mer dont la large définition porte le témoignage des enjeux cruciaux qu'elle comporte.
- En effet, la gouvernance de l'Internet est définie par le groupe de travail du SMSI sur le sujet comme étant *“le développement et l'application par les gouvernements, le secteur privé et la société civile, dans le cadre de leurs rôles respectifs, de principes, normes, règles, procédures de prise de décision et programmes propres à façonner l'évolution et l'usage d'Internet”*
- Compromis minimal entre les États-Unis et les autres États membres, cette définition très générale a laissé intacte la question de la régulation de la toile mondiale.

- L'ICANN n'est pas le seul acteur de la gouvernance de l'Internet : IETF (Internet Engineering Task Force), l'IAB, le W3C (World Wide Web Consortium), l'ISOC, les 5 RIR (Regional Internet Registries), etc.,

- ICANN : - accès aux ressources déterminantes et rares que sont les noms de domaine, les adresses et les paramètres des protocoles.
- assure l'articulation entre des normes techniques, politiques, économiques et sociales de l'Internet.

- Généralement, 2 grandes conceptions ou écoles de la gouvernance internationale de l'Internet:
 - d'une part, les partisans de l'autorégulation ou gouvernance privée ;
 - d'autre part, les adeptes de la régulation étatique : agence spécialisée des Nations Unies ou UIT : une régulation institutionnalisée, centralisée ou décentralisée.
- En réalité pour comprendre, identifier les quatre grandes familles d'acteurs en présence :
 - Les libertariens californiens : la liberté totale : expression, entreprise, mœurs, politique. Point angulaire de la doctrine : liberté de circulation de l'info. Auto-organisation et «rough consensus». Fondée sur la collaboration et le partage, valorisant l'innovation, l'entrepreneuriat et l'association, cette société nouvelle offre au reste de la planète l'image d'un avenir possible
 - La sillicon Valley : le marché total pour les GAFAM et NATU : seuls les mécanismes du marché régule. Défense de l'individualisme.

- L'Etat américain qui a financé internet et PageRank : réglementation et la loi sont des instruments avec en tête la Constitution. Mais, tension entre liberté totale et sécurité.
- Le reste des Etats des autres pays qui tiennent à leur souveraineté.
- Entre les deux thèses extrêmes, il y a l'école de la co-régulation qui soutient que les organismes de régulation technique doivent agir en concertation avec les Etats qui sont responsables des politiques publiques à l'échelle nationale.

- Selon DiploFoundation, la gouvernance de l'Internet requiert une approche et des priorités holistiques. 5 enjeux majeurs de la gouvernance de l'Internet :
 - infrastructures et standardisation;
 - aspects juridiques ;
 - intérêts économiques ;
 - défi de développement ;
 - et les aspects socio-culturels. On peut y ajouter la dimension environnementale.
- Pour nous, la GI recouvre des enjeux de pouvoir qui sont liés à la puissance du réseau. Parmi les enjeux et défis multiples, nous nous proposons de mettre l'accent sur deux fondamentaux que les enjeux de pouvoir qui structurent le cyberspace (I) et la lutte pour des intérêts économico-commerciaux que recèle Internet (II).

I- ENJEUX DE POUVOIRS ET RELATIONS INTERNATIONALES

A/ Influence américaine et les intérêts géopolitiques et juridiques

1) La régulation de l'Internet, un sujet de politique internationale

- L'intérêt porté par les Nations-Unies lors du SMSI 2003-2005 à la régulation de l'Internet confirme l'idée que le réseau des réseaux est désormais une matière politique à part entière.
- Tendance confirmée par la conf. plénipotentiaire de l'UIT d'Antalya (Turquie) en nov. 2006 : adoption d'une résolution sur la gouvernance de l'Internet.
- En 2011, la GI devint une priorité sur l'agenda global politique : principes sur la gouvernance d'Internet proposés par l'OCDE, le Conseil de l'Europe, l'Union Européenne, le Brésil, et d'autres acteurs. Le G8 de 2011 à Deauville (France) a traité le sujet.

- Depuis le SMSI : pour les uns, le contrôle de la technique et du fonctionnement de l'architecture de la toile mondiale est un sujet qui entre dans le cadre de la démocratisation des relations internationales. Pour les autres, vu la force de pénétration d'Internet dans toutes les activités de la vie humaine, son contrôle est vital pour maintenir leur influence dans le monde : dès lors, **le DNS est perçu comme la nouvelle arme nucléaire.**
- Conséquence : rivalité feutrée entre ICANN et IUT : la conférence mondiale sur les télécommunications internationales (WCIT) organisée à Dubaï en décembre 2012, afin d'amender les ITR pour la première fois depuis 1988, a joué un rôle de détonateur en provoquant des débats sur l'impact de la nouvelle régulation sur le futur d'Internet : à l'issue des travaux, il est apparu un désaccord entre, globalement, le monde occidental et le reste du monde sur la résolution non contraignante visant à développer le rôle de l'UIT dans la gouvernance d'Internet. Le WCIT de Dubaï apparaît comme un avant-gout du combat de gladiateurs pour la réalisation et la gestion du processus d'adressage de l'internet.

- La notion de gouvernance comme contestation du modèle traditionnel de gouvernement, avec délégation représentative : le modèle multi-acteur tranche avec les modèles d'organisation centralisée – par l'État ou par les entreprises privées.

2) ICANN, un acteur dont les décisions impactent des politiques publiques

- De nombreux États estiment que le gouvernement américain a hérité d'une influence et d'un contrôle indus sur l'ICANN et le DNS (cf. Rapport du Congressional Research Service daté du 13 novembre 2014) : supervision de la gestion des fonctions IANA.
- La deuxième critique *« reflète la tension entre les gouvernements nationaux et la gouvernance et la performance actuelles des processus de l'ICANN, par lesquels les gouvernements ont le sentiment de manquer d'influence sur des décisions de l'ICANN qui ont des conséquences en termes de politiques publiques relatives à internet »*.

- En effet, beaucoup de décisions de l'ICANN ont des effets dans des domaines comme la propriété intellectuelle, la fiscalité, la protection de la vie privée, la cybersécurité, la protection des consommateurs, que *«les gouvernements abordent pour le compte de leurs citoyens au travers de législations nationales comme au travers de traités internationaux»*. Exemple du .wine et .vin dans le processus des Nouveaux gTLD.
- Pour tenir compte des critiques, il a été lancé, sous l'impulsion du gouvernement US, 2 grandes réformes portant sur la redevabilité de l'ICANN et sur la transition de la supervision des fonctions IANA.
- Les résultats qui en sont issues constituent une avance notable par rapport à la situation précédente. Mais, elles n'épuisent pas la source des débats, car le système souffre d'un vrai problème de représentativité ou de légitimité, en plus du fait qu'il soit organisé pour le secteur privé américain.
- Un Rapport de l'AFNIC réalisé en 2016 sur la diversité dans l'ICANN nous renseigne sur les déséquilibres qui minent la légitimité de cette institution.

- Le premier déséquilibre est tout d'abord géographique puisque 40% des 190 leaders de l'ICANN sont originaires de la région Nord-Amérique et presque 2/3 d'entre eux ont l'anglais comme langue maternelle. La parité entre hommes et femmes est également loin d'être atteinte : les femmes ne représentent que 26% des leaders de l'ICANN. Leur nombre est particulièrement faible au Board et au NomCom. Un important déséquilibre entre les parties prenantes se constate également puisque 80% des leaders de l'ICANN sont issus du secteur privé et technique tandis que les membres de la société civile et les représentants des gouvernements ne représentent qu'un dixième.
- L'ICANN est consciente de cette situation : Piste de travail n° 2 des réformes en cours avec comme sous-thèmes «la diversité». Mais, peu d'espoir sur ce point.
- Les réformes de l'ICANN, c'est bien. Mais, il faut aller plus loin pour asseoir la légitimité d'une institution qui dépend toujours du droit californien...

3) La définition des standards et normes techniques

- Les éléments de centralisation comme **la définition technique des normes** sont devenus très essentiels : la normalisation peut aussi être un moyen d'élimination des concurrents sur un marché.
- Le travail qui s'opère au sein de l'IETF (Internet Engineering Task Force) a une influence décisive sur Internet. L'IAB donne des orientations politiques ou générales et l'IETF établit les règles qui encadrent les acteurs avec une dimension économique très forte. Le développement des Request For Comments (RFC) et plus généralement les structures et modes spécifiques d'élaboration des normes, standards techniques et protocoles (TCP/IP, IPV6, SMTP, TLS) sont devenus centraux. Passés les débuts des défricheurs facilitant l'interopérabilité, ces textes, les RFC, apparaissent à la fois comme des textes scientifiques et comme des codes, mais aussi des instruments économiques de contrôle du marché. Ils semblent être plus contraignants que les normes juridiques. La W3C : développement et l'évolution des normes du Web pour assurer une cohésion et une interopérabilité (HTML, XML, CSS, etc...).
- Au regard des conséquences de ces dispositifs, il apparaît que la gouvernance internationale de l'Internet est loin d'être purement technique. Elle est essentiellement politique avec des implications juridiques et économiques.

4) «Le digital défie l'Etat de droit»

- Liberté d'expression et *freedom of Speech*.
- Vie privée et *privacy*
- Droits d'auteurs et copyright.
- La loi versus gouvernance

B) Développement des écosystèmes nationaux et régionaux comme réponse stratégique

1) Sortir de la logique du Lègba (statue fétiche)

- Dans le panthéon vodun du Bénin, le lègba est la représentation humaine du fétiche en statue, érigée à l'intersection ou au bord d'une route. La direction statufiée que l'on donne à la tête ne change pas quelle que soit la situation.
- Par analogie, nous constatons que plusieurs pays africains sont dans la logique de lègba. Nous proposons qu'ils s'en détournent.
- L'UIT, oui, pas seulement. Il y a l'ICANN, IETF, etc.
- ICANN, oui, mais aussi la Conférence mondiale de la Chine sur la gouvernance de l'Internet.
- Explorer les mécanismes du principe multi-partie prenantes : Conseil national du Numérique ; concertations régulières avec tous les acteurs concernés ; gouvernance multipartite des ccTLDs , bref, une gouvernance partagée du secteur.
- Mutualiser les moyens : IXP et autres ; une plus grande implication des régulateurs
- Développer les ccTLDs dans une logique commerciale et identitaire.

2) Doper les organisations économiques régionales

- Individuellement les Etats africains ne peuvent pas compter sérieusement dans les débats internationaux, sauf à servir de métayers politiques pour certains grands pays.
- Renforcer les compétences des organisations économiques régionales pour en faire les porte-voix et les porte-étendards des pays africains en matière de gouvernance internationale de l'Internet.
- Pour peser dans les débats internationaux, l'Afrique doit s'organiser pour harmoniser ses positions et donner aux OER le pouvoir de défendre les intérêts collectifs et constituer une force de frappe propositionnelle :
 - recruter des équipes dédiées ;
 - Organiser des concertations sous-régionales avant, pendant et après les rencontres ;
- Conférer aux juridictions régionales des compétences de protection des données à caractère personnel et de la vie privée des citoyens de la communauté : exemple des juridictions européennes avec les décisions «Google Spain » et « Safe Harbor»
- Cette démarche doit s'intégrer dans une logique d'économie distincte pour rimer avec les enjeux économiques de la gouvernance de l'Internet.

II- Des enjeux économiques considérables

- Le passage d'internet d'un projet à but non lucratif (militaire, puis académique) à une formidable machine de croissance économique a signé et accru la dimension économique de la gouvernance du Net.

A/ L'économie du numérique et de l'Internet, un puissant relais de croissance

- Les énormes intérêts économiques que réseau des réseau suscite lui confère un poids politique indéniable. Les répercussions sur l'économie traditionnelle sont considérables, car l'Internet est comme la langue d'Esopé. Il est à la fois un destructeur et un producteur de valeur économique. Comme l'a indiqué Pierre Bellanger, *«L'Internet est le principal multiplicateur de valeur des temps modernes. Il transfère et concentre la valeur. L'économie entière se reconfigure autour du réseau, dont il devient le centre de gravité»*.

- L'économie numérique est reconnue comme un des principaux leviers de compétitivité, un vecteur d'innovation majeur, tant pour les entreprises que pour les citoyens et un facteur de croissance incontournable pour tous les secteurs de l'économie, tout en représentant également un secteur industriel propre en forte croissance. Elle s'inscrit dans une économie globale.
- En effet, l'économie numérique est le secteur le plus dynamique de l'économie mondiale avec un taux de croissance double de celui de l'économie classique dans la plupart des pays développés. Elle est le principal facteur de gain de compétitivité pour les économies de ces pays. Le numérique est une source de création de valeur, puisqu'il génère 5,5 % du PIB et crée 3,3 % des emplois, en France.
- Dans les pays en développement, et plus particulièrement en Afrique, on peut donner simplement l'exemple des progrès économiques et sociaux accomplis grâce à l'introduction du téléphone portable. La connexion de terminal au réseau des réseaux produira des transformations inimaginables.
- Les noms de domaine et les adresses IP sont des business intéressants.

B/ La logique des géants du Net.

- Les bouleversements actuels et à venir ne peuvent laisser indifférent aucun responsable politique, économique ou culturel digne du nom. En effet, la logique des géants du secteur est celle de la concentration à travers la création de monopoles ou d'oligopoles qui provoquent des distorsions de la concurrence sur le marché.
- Avec l'émergence de l'économie du numérique et de l'Internet, certaines entreprises ont vu leurs modèles d'affaires remis en cause (industrie du disque, par exemple). Les plateformes d'intermédiation ont une stratégie de réseaux de services qui conduit à l'intégration des systèmes d'exploitation et des terminaux ainsi des réseaux de télécommunication. Cela entraîne la création des hypermultinationales que Bellanger a nommé les résogiciels qui ont la vocation de dominer l'économie mondiale en dévorant sur leur passage tout ce qui menace leur hégémonie.
- Ces géants possèdent des moyens financiers colossaux qui dépassent les capacités des Etats.

- Les trois premières grandes entreprises par capitalisation boursière sont des valeurs technologiques. Apple domine depuis 5 ans le classement mondial, comme en atteste l'édition 2017 du palmarès de PricewaterhouseCoopers. Mais avec une valorisation évaluée 754 milliards de dollars contre 604 milliards de dollars en 2016. Comme l'an dernier, Alphabet (ex-Google) et Microsoft complètent le podium avec une capitalisation boursière de 579 et 509 milliards de dollars. Amazon se positionne à la 4^e place avec 423 milliards

www.journaldunet.com/economie/magazine/classement-entreprises.shtml).

- Lors du lancement des nouveaux gTLD, l'entreprise américaine Donuts inc. a postulé pour 307 registres sur un total mondial de 1930 candidatures.

C/ Les défis de la régulation économique

- Pour saisir les différents types de défis qui traversent la problématique économique du numérique et de l'internet, il convient d'analyser les enjeux à travers les quatre grands domaines que sont le commerce électronique, l'économie du contenu et des services annexes, l'économie de l'accès à Internet et le sous-secteur des paiements et des monnaies électroniques.

1- Le commerce électronique

- Il est souvent présenté comme l'un des principaux moteurs de la croissance économique. Pour souligner son importance, Jovan Kurbalija a rappelé que le document principal (intitulé "cadre pour le commerce électronique mondial" qui est à l'origine de la création de l'ICANN a indiqué «*le secteur privé devrait guider*» le processus de gouvernance d'internet et que le principal objet de cette gouvernance sera «*la mise en application d'un environnement juridique prévisible, minimaliste, cohérent, et simple pour le commerce*».

- Le principal défi ici, c'est le cadre juridique du commerce électronique à l'échelle mondiale : la définition de l'e-commerce, du contrat de vente électronique, la classification juridique de certaines transactions électroniques (comme biens ou services : musique par exemple), la signature électronique, la cybercriminalité, la protection de la propriété intellectuelle, la protection des consommateurs, la résolution des conflits, la fiscalité, etc...
- Les instruments juridiques existant au niveau du système des Nations Unies sont inadaptés. Par exemple, des questions se posent par rapport à l'application des accords de l'OMC : GATT, AGCS/GATS, ADPIC/TRIPS.
- Les initiatives les plus réussies sont celles qui proviennent, d'une part, de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, avec la loi type sur l'arbitrage commercial international et, d'autre part, du Centre pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques des Nations Unies (UN/CEFACT) qui a introduit les e-business XML qui sont un ensemble de normes basées sur la technologie XML.
- Il y a aussi les recommandations et directives de l'OCDE (signatures électroniques et protection des consommateurs).

- On peut aussi signaler les efforts de la CNUCED (rapports annuels), de la Chambre internationale de commerce de Paris (recommandations et Global Business Dialogue).
- Enfin, il existe des initiatives régionales d'harmonisation des législations et d'actions communes :
 - en Europe (UE) : Directive sur le commerce électronique et des normes relatives à la signature électronique, aux transactions financières et à la protection des données.
 - en Asie-Pacifique : Plan d'action pour le commerce électronique / Paperless Trading Individual Action Plan.
 - en Afrique : la convention de Malabo de 2014, l'Acte additionnel et directives de la CEDEAO sur les transactions électroniques ; projets de Loi-type de la CEEAC relatifs aux transactions électroniques, aux données à caractère personnel, à la lutte contre la cybercriminalité, etc...
 - Signalons l'Accord sur les technologies de l'information de l'OMC (1996, actualisé 2015) qui élimine tous les droits de douane sur les produits TIC dans 80 pays

2- L'économie du contenu de l'Internet

- La principale industrie de l'Internet est celle du logiciel et plus particulièrement celle du contenu. Le logiciel concentre la valeur en captant et amplifiant les gains de productivité générés par le réseau. Il transforme les objets, les services et les réseaux en logiciels. Ainsi, «le logiciel génère une réorganisation complète de son environnement».
- Le modèle d'entreprise innovant des fournisseurs de contenu est basé sur la publicité en ligne. Ce système sophistiqué de publicité est nourri par les usagers qui payent les services fournis par leurs données. Ce “pétrole du XXIè” est vendu principalement aux entreprises qui les exploitent dans le cadre de leurs activités de marketing.
- Ce type d'économie pose deux grands défis : la protection des usagers, la transparence et les risques de monopole de marché.
- Les contrats d'adhésion kilométriques, écrits en petits caractères posent les questions du consentement éclairé des utilisateurs, de l'utilisation de leurs données et de la transparence de ces dispositions.

- Les pratiques économiques des fournisseurs de contenus portent en elle des risques d'oligopoles mondiaux. Les grandes entreprises du secteur démarrent par un logiciel spécifique, puis la plupart développent de nouveaux services en corrélation avec leur première réussite. Ils deviennent des prestataires de services aux contours protéiformes. Ex : Facebook et Netflix s'intéressent au marché des droits de diffusion télé pour les événements sportifs.
- En cas de menace d'un concurrent, elles peuvent toujours attaquer sa source de valeur par la fourniture gratuite d'un service équivalent. Tout est sous le contrôle de ces entreprises dont les services maîtrisent les entrées et les sorties de données. On peut en juger par l'évolution des moteurs de recherche qui placent leurs propres services en tête de recherche. Ces entreprises achètent tout concurrent potentiel. Seuls sont tolérés les services inoffensifs qui ne contestent pas leur domination.
- Seule la Commission européenne essaie de réguler cette logique de concentration ou d'abus de position dominante. Un exemple récent : les enquêtes engagées contre Google, entre autres pour présence de publicité payante dans la liste des résultats de recherche. Information sur les cookies.

3- L'économie de l'accès à Internet

- Pour accéder à Internet et à ses services, les usagers et les entreprises paient les fournisseurs d'accès à Internet (FAI/ISP).
- Grâce à ces paiements, les FAI financent les coûts suivants :
 - frais de télécommunication et de bande passante ;
 - frais de l'adresse IP ;
 - Frais de l'équipement, des logiciels et de la maintenance de leur installation.
- De plus, les usagers et les compagnies supportent aussi des frais liés à l'acquisition des noms de domaine.
- L'ensemble de ces activités de cette économie de l'accès génèrent deux types de défis qui se réfèrent aux modèles d'accès à Internet : la redistribution du revenu entre les compagnies d'internet et les entreprises de télécommunications qui se sentent lésées par le modèle de revenu actuel ; le partage des revenus des télécommunications avec les pays en développement qui doivent financer leur connexion aux réseaux dorsaux d'internet.

4- Le secteur financier : E-banques, e-monnaie et devises virtuelles

- Les services de banque et de monnaie électroniques introduisent de nouveaux services et réduisent les coûts des transactions et des charges. Ils sont très utiles dans les pays en développement où les taux de bancarisation sont faibles.
- Les défis posés par ce secteur financier sont nombreux : mutations du système bancaire mondial ; la cybersécurité des transactions, protection de la vie privée, ; l'absence de méthodes harmonisées de paiement et de réglementation internationale (encourager le développement des cartes de crédit et de la monnaie électronique dans les pays en développement) ; la protection des consommateurs, les signatures numériques et la fiscalité numérique (USA tentent depuis 1998 de faire déclarer Internet, zone franche d'impôt : Internet Tax Freedom Act. Ce quoi s'opposent l'UE et l'OCDE + localisation de la fiscalité : destination ou l'origine).
- Quant aux monnaies virtuelles comme le bitcoin ou le blockchain, elles ne sont pas dans le système financier international : fraudes, blanchiment.

5/ Que faire ?

- Développer l'économie numérique locale et régionale : Small Business Act et émergence de champions régionaux du numérique
- Créer et optimiser un écosystème technique et financière favorable à l'entrepreneuriat, à l'investissement et à l'innovation (encourager la R & D).
- Revoir les cadres juridiques régionaux dans le sens du renforcement de la connaissance des contenus numériques et la transparence de leurs usages de façon à ce que chacun puisse les contrôler. Par exemple, depuis 2011, les internautes européens doivent être informés de la pose de cookies et donner leur accord. Imposer la simplification des contrats ; le droit au référencement ; accès à un Internet standardisé, neutre ; favoriser les actions collectives
- Au nom de la convergence, mettre en place des régulateurs uniques : médias, communications électroniques et TIC

CONCLUSION :

- Les enjeux de la gouvernance internationale d'Internet sont des enjeux globaux de pouvoir qui ont un pendant économique considérable.
- Ils posent la question de la légitimité des acteurs qui assurent cette gouvernance.
- Ils obligent les petits pays ou les pays en développement à refondre leur approche de la scène internationale en travaillant à se présenter unis à travers des regroupements régionaux pour adresser et traiter les questions qui se posent. Pour compter dans la balance, l'Afrique doit travailler à adopter des positions unies à travers une Commission de l'Union Africaine rénovée et dotée d'un vrai pôle des TIC (moyens humains et financiers), sinon, chaque organisation régionale (CEDEAO, CEEAC, SADC, EAC, etc...). Cela suppose aussi de faire ses "devoirs de maison".

Merci pour votre aimable attention
adjovie@francophonie.org

BIBLIOGRAPHIE

I/ Ouvrages

BELLANGER (Pierre), *La souveraineté numérique*, Paris, Stock, 2014, 257 p.

DAGNAUD (Monique), *Le modèle californien. Comment l'esprit collaboratif change le monde*, Odile Jacob, 2016, 204 p.

DOUEIHI (Milad), *Qu'est-ce que le numérique ?*, Paris, PUF, 2013, 55 p.

FAYON (David), *Géopolitique d'Internet. Qui gouverne le monde ?*, Paris, Economica, 2013, 203 p.

HENNO (Jacques), *Silicon Valley / Prédateurs Vallée ? Ou Comment Apple, Facebook, Google et les autres s'emparent de nos données*, Télémaque, 2011, 124p.

HERMET (Guy), KAZANCIGIL (Ali) et PRUD'HOMME (Jean-François), sous la dir., *La gouvernance. Un concept et ses applications*, Paris, Karthala, 228 p.

ICHBIAH (Daniel), *Les nouvelles superpuissances Google yahoo Facebook...*, Edit. First Interact, 2013, 458 p.

ITEANU (Olivier), *Quand le digital défie l'Etat de droit*, Paris, Eyrolles, 2016, 188 p.

KURBALIJA (Jovan), *Gouvernance d'Internet. Une introduction*, 6^e édition, Genève, Diplofoundation 2014, 217 p.

Formation de formateurs sur la gouvernance de l'internet, Ouaga, août-sept. 2016



- LOVELUCK (Benjamin), *Réseaux, Libertés et contrôle, une généalogie politique d'Internet*, Armand Colin, 2015, 368 p.
- MALIN (Eric) et PENARD (Thierry), *Economie du numérique de l'Internet*, Vuibert, Paris, 2010, 188 p.
- MASSIAT-FOLLEA (Françoise) et DELMAS (Richard), (sous la dir.) *La gouvernance d'Internet*, Lavoisier, 2002, 263 p.
- NITOT Tristan, *Surveillance:// : Les libertés au défi du numérique : comprendre et agir*, C&F Editions, 2016, 192 p.
- PERRIAULT (Jacques) et VAGUER (Cécile), *La norme numérique - savoir en ligne et Internet*, CNRS Éditions, 2011, 264 p.
- QUEMENER (Myriam) et PINTE (Jean-Paul), *Cybersécurité des acteurs économiques. Risques, réponses stratégiques et juridiques*, Hermes et Lavoisier, 2013, 239 p.
- ROCHELANDET (Fabrice), *Economie des données personnelles et de la vie privée*, Paris, La Découverte, 2010, 125 p.
- SADIN (Eric), *La Silicolonisation du Monde, L'irrésistible ascension du libéralisme numérique*, 2016, L'échappée Editions, 256 p.
- STROWEL (Alain), *Quand Google défie le droit. Plaidoyer pour un Internet transparent et de qualité*, Bruxelles, Groupe De Boeck et Editions Larcier, 2011, 238 p.

MARZOUKI (Meryem) et MEADEL (Cécile), «Gouvernance technique et gouvernement politique d'Internet : enjeux et questions de recherche ». Quatorzième Congrès national des sciences de l'information et de la communication - *Questionner l'internationalisation. Cultures, acteurs, organisations, machines*. 2-4 juin 2004. Béziers, France. Actes édités par la SFSIC. p.51-57.

ROCHEFELD (Judith) et BENABOOU (Valérie-Laure), *À qui profite le clic ? Le partage de la valeur à l'heure numérique*, Odile Jacob, 2015, 112 p.

VION-DURY (Philippe), *La nouvelle servitude volontaire : Enquête sur le projet politique de la Silicon Valley*, FYP EDITIONS, 2016, 255 p.

REVUES

HERODOTE, revue de géographie et de la géopolitique, *Cyberespace : enjeux géopolitiques*, 1^{er}-2^e trimestre, n° 152-153, Diplofoundation 2014, 217 p.

BENHAMOU (Bernard), «Les nouveaux enjeux de la gouvernance de l'Internet», *Regards sur l'Actualité* – La Documentation Française, janvier 2007.

II/ Webographie

CHICHE (Nathalie), Internet : pour une gouvernance ouverte et équitable rapport du Conseil économique, social et environnemental de la France, 11 décembre 2013, <http://www.editionmultimedia.fr/wp-content/uploads/2014/01/Rapport-CESE-Chiche-Gouvernance-du-Net-11-12-13.pdf>

Morin-Desailly (Cathérine), Rapport d'information fait au nom de la mission d'information : « Nouveau rôle et nouvelle stratégie pour l'Union européenne dans la gouvernance mondiale de l'Internet », Sénat français, 8 juillet 2014, <http://www.senat.fr/notice-rapport/2012/r12-443-notice.html>

Morin-Desailly (Cathérine), Rapport d'information sur l'Union européenne, colonie du monde numérique ?, <http://www.senat.fr/rap/r12-443/r12-4431.pdf>, 20 mars 2013

Parlement européen, Rapport sur les monnaies virtuelles (2016/2007(INI), Commission des affaires économiques et monétaires, Rapporteur pour avis: Jakob von Weizsäcker, Bruxelles, 3 mai 2016